



## La collecte et le recyclage des lampes usagées

### LES SOLUTIONS POUR LES COLLECTEURS DE DÉCHETS

#### LES LAMPES QUI SE RECYCLENT

Toutes les sources lumineuses à l'exception des ampoules à incandescence classiques et halogènes.



Tubes fluorescents ou néons

Lampes fluocompactes ou basse consommation

Lampes sodium haute et basse pression

Lampes à vapeur de mercure

Lampes à iodures métalliques

Lampes à LED

• **LAMPES USAGÉES = DÉCHETS SPÉCIAUX.**  
À ne pas mélanger aux déchets banals.

• Les lampes concernées sont identifiables grâce au marquage "poubelle barrée".



• 93% de leur poids est recyclé (verre, métaux).

Pour en savoir plus ou pour trouver votre solution de collecte :

 N°Azur 0810 001 777

PRIX APPEL LOCAL

ou site internet : [www.recyclum.com](http://www.recyclum.com)

#### FAIRE APPEL À RÉCYLUM

**Détenteur de déchets = responsable de l'élimination de ses déchets** dans des conditions conformes à la réglementation (Code de l'environnement, Livre V, Titre IV, Déchets).

**Depuis le 15 novembre 2006 : filière d'élimination** orchestrée par l'éco-organisme Récylum et financée grâce à l'Éco-contribution (décret DEEE).



#### FAIRE RECYCLER LES LAMPES PAR RÉCYLUM

Dépose de 2 conteneurs (1,6 m<sup>2</sup> et 1 m<sup>2</sup> au sol), enlèvement et recyclage des lampes.

##### Conditions

- Gratuit à partir de 500 kg (≈ 3000 lampes) /an.
- En deçà : 300€ ht/an de participation aux frais de gestion.
- Dépôt de garantie = 150€ ht/conteneur.

##### Traçabilité

Fiche de Suivi des Conteneurs, historique des enlèvements, Certificat de Recyclage.

#### POUR ALLER PLUS LOIN : ADHÉRER À LA CHARTE « COLLECTEUR DE LAMPES »

##### Conditions

- Collecte des lampes en toute sécurité pour les personnes, l'environnement et les biens.
- Impact environnemental réduit.
- Traçabilité des lots.
- Information sur les enjeux environnementaux du recyclage des lampes.
- Développement des emplois de réinsertion par le travail dans ses effectifs.
- Facturation de la prestation n'incluant pas le recyclage, déjà financé par l'Éco-contribution.

 **Sous certaines conditions de volume et de conditionnement,** prime à la massification (320€ ht par tonne\*).

\* Valeur au 01/01/2009

